

LES ÉTIQUETTES DE TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES

CLASSE 1

1-1 1-2 1-3

1 1-4 1 1-5 D 1 1-6 N 1

MATIÈRES ET OBJETS EXPLOSIBLES

* Emplacement du numéro de division et de la lettre du groupe de compatibilité
 ** Emplacement de la lettre du groupe de compatibilité

CLASSE 2

2-1 2 2-2 2 2-3 2

GAZ INFLAMMABLES
GAZ NON INFLAMMABLES NON TOXIQUES
GAZ TOXIQUES

CLASSE 3

3 3

LIQUIDES INFLAMMABLES

CLASSE 4

4-1 4-2 4-3

SOLIDES INFLAMMABLES
MATIÈRES SUJETTES À INFLAMMATION SPONTANÉE
MATIÈRES QUI, AU CONTACT DE L'EAU, ÉMETTENT DES GAZ INFLAMMABLES

CLASSE 5

5-1 5.1 5-2 5.2

MATIÈRES COMBURANTES
PEROXYDES ORGANIQUES

CLASSE 6

6-1 6 6-2 6

MATIÈRES TOXIQUES
MATIÈRES INFECTIEUSES

CLASSE 7

7A 7B 7C 7E

RADIOACTIF I
RADIOACTIF II
RADIOACTIF III
FISSILE

MATIÈRES RADIOACTIVES

CLASSE 8

8

MATIÈRES CORROSIVES

CLASSE 9

9

MATIÈRES ET OBJETS DANGEREUX DIVERS

Panneaux et autres étiquettes de transport de marchandises dangereuses

33
1088

PANNEAU ORANGE (ADR/RID)

QUANTITÉS LIMITÉES

LQ

UN 1993 UN 1990 UN 1950

MATÈRE BIOLOGIQUE CATÉGORIE B

UN 3373

BIOLOGICAL SUBSTANCE, CATEGORY B
MATÈRE BIOLOGIQUE, CATÉGORIE B

1789

PANNEAU ORANGE (IMDG)

CLASSE 7 ENGIN DE TRANSPORT (TOUS MODES)

RADIOACTIF

7 7D

ATTENTION ESPACE CONFINE OUVRIER AVEC PRÉCAUTION

GAZ (ADR)

QUANTITÉS LIMITÉES ENGIN DE TRANSPORT (IMDG)

LTD QTY

DANGER

CET ENGIN EST SOUS FUMIGATION, AU DELÀS LE VENTILEUR DÉFENSE D'ENTRER

ENGIN DE TRANSPORT SOUS FUMIGATION (ADR/RID/IMDG)

MARINE POLLUANT

POLLUANT MARIN (IMDG)

AERONEF CARGO SEULEMENT (ATA)

LIQUIDE CRYOGÉNIQUE (ATA)

N°13

MASSÉ MAGNÉTISÉE (ATA)

CRYOGENIC LIQUID

N°15

PRÉCAUTION DE MAINTIEN WAGONS (RID)

UN

COLIS EXCEPTÉS (ATA)

SUREMBALLAGE OVERPACK

SUREMBALLAGE (TOUS MODES)

QUANTITÉS EXEMPTÉES (ATA)

SENS DE CHARGEMENT (TOUS MODES)

GARDER À L'ABRI DE LA CHALEUR (ATA)

ENGIN DE TRANSPORT AVEC N2G CARBONIQUE (IMDG)

Les symboles de danger

TOXICITÉ

Dangers pour la santé

TRES TOXIQUE
 Produits dont l'inhalation, l'ingestion ou la pénétration cutanée en très petites quantités entraînent la mort ou des risques graves pour la santé.

TOXIQUE
 Produits ayant les mêmes effets que les produits «Tres Toxiques», mais à partir de doses plus importantes.

NOCIF
 Produits dont l'inhalation, l'ingestion, ou la pénétration cutanée peuvent entraîner des risques limités pour la santé, ou des effets irréversibles.

CORROSIVITÉ

CORROSIF
 Produits pouvant détruire les tissus vivants par contact avec ces derniers. Ils peuvent provoquer des brûlures plus ou moins graves.

IRRITANT
 Produits pouvant provoquer une inflammation par contact prolongé ou répété sur la peau ou les muqueuses.

Dangers d'incendie ou d'explosion

COMBURANT
 Activent la combustion et peuvent provoquer ou propager l'incendie.

EXTREMEMENT INFLAMMABLE
 Liquides qui s'enflamment au contact d'une flamme à des températures même inférieures à 0°C, dont la température d'ébullition est inférieure ou égale à 35°C. Produits gazeux inflammables dans l'air à température ambiante.

FACILEMENT INFLAMMABLE
 Autres liquides dont le point éclair est inférieur à 21°C, s'enflammant facilement à température ambiante. Produits solides qui peuvent s'enflammer facilement après un bref contact avec une source d'inflammation. Produits qui peuvent s'enflammer ou s'échauffer au contact de l'air sans apport d'énergie.

INFLAMMABLE
 Certains produits ne comportant pas de symbole sont marqués de la phrase inflammable. Ces produits peuvent s'enflammer à des températures comprises entre 21°C et 55°C.

EXPLOSIF
 Objets ou matières qui peuvent provoquer une explosion par choc, friction, feu ou autre source d'ignition.

Dangers pour l'environnement

N. Dangereux pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
 Matières présentant un risque immédiat ou différé sur les composants de l'environnement (faune, flore, organismes aquatiques, air...)